



Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré

3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0 Tél. : 418 824-3444 Fax : 418 824-3917
Courriel : info@mrcotedebeaupre.qc.ca Site internet : www.mrcotedebeaupre.com

295 P NP DM38.3

Projet d'aménagement hydroélectrique sur la
rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim

Le 15 avril 2013

6211-09-060

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Service de la coordination et du soutien aux commissions
Bureau d'audiences publiques en environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Addenda au mémoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré / Projet Hydro-Canyon Saint-Joachim

Madame,

La présente fait suite à la présentation de notre mémoire, le 10 avril 2013, par monsieur Jacques Pichette, conseiller technique de la MRC de La Côte-de-Beaupré, dans le cadre de l'audience publique concernant le projet d'aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord.

À cette occasion, monsieur Pichette a informé le président de la Commission, M. Denis Bergeron, que la MRC de La Côte-de-Beaupré lui soumettrait des « Commentaires et interrogations ». Malheureusement, le temps alloué ne lui a point permis de présenter l'entièreté de ceux-ci.

Conséquemment, je vous transmets donc le texte intégral de ce message que je vous présente sous forme d'addenda.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré,

Pierre Lefrançois
Maire de L'Ange-Gardien

/ct

p.j. Addenda – Mémoire MRCCDB

La Côte-de-Beaupré

Une région en

santé



ADDENDA
AU MÉMOIRE DE LA
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

COMMENTAIRES ET INTERROGATIONS SOUMIS À LA RÉFLEXION DE LA COMMISSION

Le 15 avril 2013

Monsieur le Président,

La MRC de La Côte-de-Beaupré, ayant déposé son mémoire à votre commission, le 14 février 2013, et ayant appris le lendemain l'intention de la ministre des Ressources naturelles de mettre fin aux projets de petites centrales, soumet à votre attention les commentaires et interrogations qui suivent.

- La ministre des Ressources naturelles doit considérer que les citoyens et les diverses organisations ont eu la chance de s'exprimer et de se faire entendre tel que mentionnait, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans son message, en mai 2006, M. Pierre Corbeil.

«La stratégie que le gouvernement rend publique sera celle de tous les Québécois. Pour l'élaborer, le gouvernement a en effet privilégié une démarche ouverte et transparente, misant sur l'écoute et l'accessibilité. L'intérêt soulevé est impressionnant.

La consultation d'experts, la commission parlementaire générale et la consultation en ligne ont permis de joindre un nombre record de citoyens. À elle seule, la période de consultation sur Internet a connu un achalandage majeur, avec plus de 10 000 visiteurs et près de 2 000 avis et commentaires transmis par les citoyens et les organismes». (L'Énergie pour construire le Québec de demain. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015, message du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, page V)

- Notre projet est rentable pour la Province puisque son coût de revient est de 4,48¢ / kWh alors que M. Thierry Vandal, président d'Hydro-Québec, affirmait en Commission parlementaire « On s'attend bien sûr à faire du rendement, mais, à partir de 0,056 \$ (kilowattheure) aujourd'hui, on fait du rendement, on commence à faire du bénéfice ».

(Extrait du Journal des débats de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Le mardi 12 février 2013 – Vol. 43 N° 13, ministère des Ressources naturelles, volet Énergie)

- Comment Mme la ministre peut-elle affirmer que la Province économisera 24M \$, si nos projets génèrent du rendement pour Hydro-Québec ? Selon notre évaluation, notre projet rapporterait 18,7M \$ (20 ans) pour la Province. Est-ce que l'on avait fourni toutes les données nécessaires à la Ministre afin qu'elle puisse procéder à une analyse des plus rigoureuse avant de faire connaître sa position ? Il semblerait que non, selon M. Gaétan Lafrance, professeur honoraire à l'INRS –EMT !

«Pour justifier la fin des minicentrales, [---], la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, a invoqué deux arguments : ce n'est pas rentables et, dans un contexte de surplus, c'est inutile. Cette argumentation omet trois éléments fondamentaux.

D'abord, on ne juge pas les petits projets d'énergie renouvelable et les projets émergeant en fonction de ce qu'ils peuvent rapporter à très court terme. Ensuite, toute analyse coût-bénéfice doit porter sur la durée de vie de la filière. Finalement, le coût moyen de l'heure n'est pas la référence de comparaison.»

(La presse, 7 février 2013, «Le piège du court terme» par Gaétan LaFrance)

- M. Jean-Paul Gagné, du Journal les Affaires, mentionnait que l'installation d'une seule aluminerie ferait disparaître d'un coup le surplus de 1,4% d'énergie d'Hydro-Québec.

(Réf. : Journal Les Affaires, 16 février 2013, article "C'est une erreur de mettre fin au programme des petites centrales".)

- Pourquoi quatre projets ont-ils été réalisés et qu'un autre est en voie de réalisation alors qu'ils sont dans la même démarche que le nôtre et dans le même appel d'offres d'Hydro-Québec ?

Information : sur 13 projets retenus :

- 4 sont construits
 - 1 est en construction
 - 2 ont connu un désistement
 - et 6 ne pourront procéder si la Ministre maintient son intention
- Nous tenons à rappeler, comme nous l'avions souligné dans la présentation de notre mémoire que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) a confié aux élus le mandat et la responsabilité d'aménager et de développer les territoires régionaux (MRC). Est-ce que ce pouvoir leur est encore dévolu ? Et, au regard du présent dossier, la Loi sur les compétences municipales est venue renforcer et clarifier, la compétence du monde municipal en matière d'énergie ! L'a-t-on oublié ?
 - Quel message lance-t-on aux élus municipaux ? Que fait-on des principes d'imputabilité et de subsidiarité?

CONCLUSION

En terminant, nous offrons notre entière collaboration à Madame la ministre Ouellet, pour réaliser, selon les règles de l'art notre projet qui est attendu depuis plus de 10 ans par la population de la Côte-de-Beaupré. Compte tenu que des éléments très importants n'ont pu être pris en considération lors de sa prise de décision (Intention de mettre fin aux projets), nous lui demandons de reconsidérer sa position et d'autoriser la réalisation de notre projet.

Nous lui offrons également notre entière collaboration dans la rédaction de la prochaine stratégie énergétique (2016-2026).

Le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré,



Pierre Lefrançois
Maire de L'Ange-Gardien

FIN DU DOCUMENT

Château-Richer, le 15 avril 2013